

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE TOURBILLON DE SOLEIL INC.	Numéro de permis 2015025	Date d'inspection Le 16 février 2021	
Nom de l'établissement Garderie Tourbillon de Soleil Inc.		Numéro de téléphone (506) 826-2796	
Adresse 464 avenue Des Pionniers Balmoral NB E8E 1E2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	12 févr. 2021	12 févr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ratio n'a pas été pris, car suivi a été fait par courriel.</li> <li>- La garderie est maintenant conforme selon la loi sur les services à la petite enfance.</li> </ul>			

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 février 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Fanie Fontaine

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 février 2021

\_\_\_\_\_  
Date